

JOURNAL CLUB PO

journal des lycéens, fait par les lycéens

Manifestations devant le lycée Tocqueville à Grasse entre le 30 Novembre et 10 Décembre



DANS CE NUMÉRO

I. Une contestation générale

II. La contestation lycéenne

Explications sur la Loi ORE, Parcoursup et le SNU, chiffres, document synthétique sur la réforme

III. Jusqu'où peut-on aller

Chiffres des violences: Excès policiers ? peut-on aller jusqu'à l'insurrection ?

Gilets jaunes et mouvements lycéens : L'addition des colères

Pour les observateurs et amoureux de la politique que nous sommes : Quel moment privilégié ! Réseaux sociaux, rond-points et lycées deviennent les théâtres de débats, de contestations et manifestations. Les Français se réapproprient la politique. Après les Gilets Jaunes, des lycéens s'emparent de la réforme du lycée et du bac. Ils y trouvent des sujets de méfiance, de crainte et d'interrogations. Ce mois-ci, les membres du club politique se consacrent à ce mouvement polymorphe, aux revendications multiples, à cette addition des colères. Voici le résultat de leur enquête.

M. Burali et J. Bourdier

À ce jour (18/12), le mouvement des Gilets Jaunes perdure. En effet, il y a un mois environ, l'augmentation de la taxe carbone a fait débat et on a vu une partie de la population française se soulever pour faire entendre sa voix : c'est l'élément déclencheur de nombreuses revendications. Mais quelles sont ces revendications ? Et dans quel climat se manifestent-elles ? Depuis plusieurs années, les français ne se reconnaissent pas forcément dans les décisions prises par leurs représentants. En effet, des sondages montrent un désintérêt de la population pour le vote et plus généralement pour le monde politique. Beaucoup ne se sentent plus ou pas concernés.

“ On fait le point, en chiffres, entre le premier samedi de mobilisation, le 17 novembre et l'acte 3 du 1er décembre, on note une intensification des violences qui se traduit par un nombre plus important de blessés. De plus, on décompte depuis la mi-novembre six décès liés au conflit des gilets jaunes.

Aujourd'hui, le mouvement des Gilets Jaunes permet à des citoyens de faire entendre leurs voix ; plus généralement ils contestent une non-écoute voire un mépris de la part de politiciens. Le slogan le plus entendu est bien « Macron démission »... Et pourquoi ? N'est-ce pas là le reflet de citoyens français défiants qui se méfient de leur président ? De plus, plusieurs autres facteurs favorisent cette crainte d'être trompé : comme les médias par exemple qui selon beaucoup ne véhiculent pas toutes les images d'actualité et sont sous les ordres du gouvernement. Les forces de l'ordre nourrissent aussi la colère suite à certains abus envers des manifestants pacifistes.

Mais se méfier de tout ne peut-il devenir dangereux ? Surtout que ses mouvements entraînent parfois une fragmentation sociétale : il y a ceux qui soutiennent les idées des gilets jaunes mais pas leurs manières de procéder, d'autres qui critiquent une non organisation ; il y a ceux qui réduisent ce mouvement aux « casseurs » et enfin ceux (notamment les politiques) qui ne peuvent s'empêcher de classer les citoyens dans des partis et tendances politiques. Il y a donc la gauche, l'extrême gauche, la droite et l'extrême droite... Finalement n'est-ce pas une façon de diviser, de disperser la France ? D'unis les uns aux autres, on se réduirait à être les uns contre les autres ? La faute à qui ?

Au final, les citoyens manifestent un mal-être et remettent en question le fonctionnement de la 5ème République et même de la démocratie représentative.

Quelques semaines plus tard naissent les revendications lycéennes.

“ Le 17 novembre, le mouvement des gilets jaunes a pris une ampleur considérable en France. Nombre de manifestants, scènes de vandalisme, personnes blessées ou tuées, occupation médiatique...

Au total, on compte 6 morts, 1 052 blessés parmi les manifestants, 245 du côté des forces de l'ordre, 3 326 arrestations et 2 607 placements en garde à vue (selon les chiffres communiqués par le ministère de l'Intérieur depuis le début de la mobilisation).



Qu'est ce que le "SNU" ?

Emmanuel Macron a présenté le projet de SNU, Service National Militaire, pour les jeunes d'environ 16 ans et pour une durée de 1 mois. Le projet, promesse de campagne, oblige les jeunes à dédier 1 mois au service de la nation avec trois principaux objectifs : renforcer la cohésion sociale et territoriale, faire prendre conscience à chaque génération des enjeux de la défense et de la sécurité nationale ainsi que développer la culture de l'engagement.

Seulement ce service ne fait pas l'unanimité puisque sa mise en place atteindrait les 30 milliards d'euros et chaque année la somme de 3 milliards d'euros lui serait consacrée.

“ Je suis contre la réforme des lycées, non seulement par rapport à la loi ORE, à Parcoursup. Pour nos études et notre avenir, et contre le SNU.” Luca, seconde

Au total, plus de 700 lycées en France ont rejoint la manifestation sur 4 200 au total.

Environ 280 établissements de niveau secondaire ont été bloqués ou perturbés au cours des manifestations. Plusieurs incidents ont été recensés. Les forces de l'ordre ont procédé à plus de 700 interpellations, dont près de 150 devant un lycée de Mantes-la-Jolie. 122 d'entre eux ont été placés en garde à vue (selon les sources de LCI).



“ Personnellement, les réformes m'avantage, mais cela va créer beaucoup d'inégalités et je ne peux pas fermer les yeux. Je manifeste aussi pour les étudiants, qui eux aussi subissent beaucoup de problèmes.” Lilian, terminal

LOI ORE / PARCOURSUP

Qu'est ce que c'est ?

La loi ORE, la loi Orientation et Réussite des Étudiants, met en place le dispositif d'affectation post-bac, Parcoursup, qui remplace la plateforme APB.

La loi prévoit aussi l'arrêt de l'utilisation du tirage au sort, jugé injuste.

Avec Parcoursup, il n'y a plus de hiérarchisation des vœux, 10 vœux non hiérarchisés au lieu de 24 dans APB (Admission post-bac), un 1er vœu étant indiqué.

Pourquoi est-elle controversée ?

Tout d'abord, car elle cause une interminable attente pour obtenir les résultats, en effet, au 22 juillet 2018, seul 57% des 810 000 candidats ayant formulé un vœu sur Parcoursup avaient définitivement validé l'une des propositions d'affectation qu'ils avaient reçus, et donc savaient où ils se trouveraient à la rentrée. Plus de 60 000 candidats eux restaient sans réponses.

Pour sa demande de création d'un second professeur principal, chargé d'aider les élèves à s'orienter et la mission donnée aux conseils de classe de transmettre aux établissements d'enseignement supérieur un avis sur les vœux de chaque lycéen, qui rebute de nombreux enseignants, ne s'estimant ni assez compétents ni légitimes pour accomplir ces tâches. Ainsi que par ses attendus vis à vis des élèves où la barre est placée très haute (ex, avoir le Bafa, avoir fait des séjours linguistiques, aptitudes à la logique)

Par ses conditions d'examen des candidatures, comment examiner sérieusement des milliers de candidatures pour une même filière en si peu de temps ? Et enfin, vu les critères de sélection dans les filières non sélectives mais à effectifs contingentés, comment ont-été classés les candidats ?

Parcoursup impose aux jeunes de faire des projets alors que beaucoup d'entre eux n'en ont pas, et ceci les met dans un état d'angoisse et d'anxiété profond” - François Dubet, sociologue -

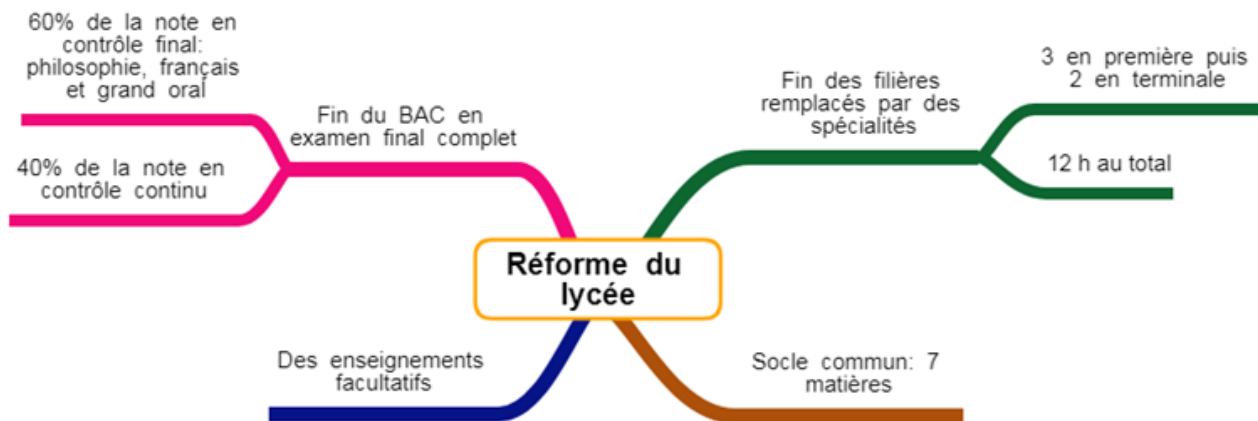
Les avantages de Parcoursup,

Il permet de mettre fin au recours au tirage au sort du précédent système APB (admission post-bac) bien qu'il n'est jamais concerné plus de 1% des candidats

Parcoursup prévoit la possibilité de parcours adaptés avec les fameuses réponses "oui, si" pour les étudiants n'ayant pas toutes les compétences attendus. Selon le ministère, 135 000 réponses "oui, si" ont été données aux candidats.

“ ça va être n'importe quoi le temps que ça se mette en place, de plus, cela va détruire la cohésion qu'il existait entre les élèves qui étaient dans les même filières (L, S, ES), je suis aussi contre la suppression de postes chez les enseignants." Julie, première

“ Je n'aime pas cette nouvelle réforme car les élèves ne sauront pas s'orienter selon les études espérés. Je préfère qu'il y est les filières S, L et ES car cela laissait un choix plus large, ainsi qu'une réorientation post bac plus facile qu'avec cette nouvelle réforme." Chyraz, terminale



Conclusion : Et demain ?

Le mouvement lycéen s'essouffle comme celui des gilets jaunes. Des débats nationaux vont être organisés courant 2019, pour permettre aux citoyens d'exprimer leurs revendications.

Au lycée A de Tocqueville aussi : Un débat sur la réforme du lycée et du bac aura lieu le mardi 22 janvier. Venez nombreux !

Droit de manifester : peut-on aller jusqu'à l'insurrection ?

« Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression. »

Ces phrases issues de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, et rappelées dans la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, proclament, le droit à résistance à l'oppression. C'est un « droit naturel et imprescriptible de l'homme » qui permet aux citoyens ou à une nation d'entrer en dissidence contre un pouvoir politique qui trahit sa mission. Ce droit s'applique à tout régime, y compris démocratique. Cependant, beaucoup de juristes refusent d'y voir un vrai droit. Pourtant ce droit de résistance peut être salutaire et fondamental comme ce fut le cas pendant la seconde Guerre mondiale où des hommes et femmes ont résisté à la négation des valeurs de la République sous le régime de Vichy.

Mais est-ce que l'insurrection fonctionne ?

Certaines personnes disent que la colère pacifiquement exprimée n'est pas écoutée. Elles se demandent quelle autre option le peuple a-t-il pour vraiment capter l'attention du pouvoir, pour obtenir des résultats concrets, de véritables changements de politiques ?

Au contraire, d'autres affirment que la violence n'est pas nécessaire. Erica Chenoweth, professeure en Sciences Politiques à l'université de Denver (Etats Unis), a réalisé des études sur le sujet. Selon ces études, entre 1900 et aujourd'hui, les révoltes non-violentes, en plus d'avoir rassemblé quatre fois plus de monde, sont parvenues à leurs objectifs deux fois plus vite.

Actuellement, le régime politique Français n'opprime pas la population. Nos droits sont respectés ainsi que les valeurs de la République. La violence, quant à elle, est bien moins efficace que la non-violence. L'acte de résistance naît lorsque les droits humains ou valeurs de la République sont bafoués. L'insurrection et la violence n'ont donc pas lieu d'être en ce moment.

Il reste que le président Emmanuel Macron, devant la violence des manifestations du mois dernier a annoncé une hausse de 100€ pour le smic, l'annulation pour cette année de la hausse de la CSG pour les retraités gagnant moins de 2 000 euros par mois et la défiscalisation des heures supplémentaires dès 2019. Quant au ministre de l'Education, Jean Michel Blanquer compte maintenir la réforme du bac et ne prévoit aucun changement. Mais pour les manifestants et lycéens cela est insuffisant.

Alors, les violences ont-elles été efficaces ?

Excès policiers

Blocage des lycées : dénonciation de la part des parents vis à vis des forces de l'ordre.

Jets de Flashball non maîtrisés et garde à vue disproportionnées, Parents, associations et élus dénoncent des abus en marge des blocages.

Une lycéenne d'Enghien-les-bains se rendant en cours a reçu un tir de flashball dans la jambe.

Six lycéens d'Ivry-sur-seine ont été gardés 36 heures en garde à vue pour un graffiti "macron démission".

Disproportion, colère : ce sont les sentiments partagés par la fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) du Val-de-marne.

6 élèves âgés de 16 à 17 ans ont été mis en garde à vue dans la nuit du lundi 3 au mardi 4 décembre. "C'est complètement disproportionné" s'exclame Nageate Belahcen (présidente de la FCPE 94). "Il y a deux poids, deux mesures. Là, on a l'impression d'être face à des criminels".

Droit de manifester : jusqu'ouù peut-on aller, quand on est lycé(e) ?

« Ai-je le droit de manifester ? »

Oui, il n'existe aucun texte interdisant aux lycé(e)n(e)s de se rassembler ou de manifester pour défendre leurs droits. Le droit de manifester est garanti par l'article 10 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen. Cela nous donne bien le droit de participer à des manifestations. Toutefois, cet article précise qu'il ne peut s'exercer qu'à condition de respecter les mesures de sécurité et l'ordre public.

« Ai-je le droit de faire grève ? »

Non. Le droit de grève en France est un droit à valeur constitutionnelle. Ce droit, dans le secteur privé, n'est, en principe, autorisé qu'aux salariés. Le droit de grève est inscrit dans le code du travail et non celui de l'éducation. La grève ne nous est donc pas autorisée. De plus, les élèves boursiers risqueraient de se voir suspendre leur bourse en cas d'absences injustifiées.

« Ai-je le droit de bloquer mon lycée ? »

D'un point de vue juridique, Non. Le blocage d'un lycée est illégal, puisqu'il représente une entrave à la liberté d'aller et venir dans un lieu public. L'article L811-1 du code de l'éducation précise que les étudiants « disposent de la liberté d'information et d'expression à l'égard des problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels. Ils exercent cette liberté à titre individuel et collectif, dans des conditions qui ne portent pas atteinte aux activités d'enseignement et de recherche et qui ne troublent pas l'ordre public. » Ainsi, les élèves n'ont pas le droit d'empêcher d'autres élèves de venir assister aux cours, ni d'empêcher les professeurs de les donner.

« On me sanctionne pour avoir manifesté ! Pourquoi ? »

L'article 131-8 du Code de l'éducation relatif aux absences des élèves énonce les motifs valables : « maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent. Les autres motifs sont appréciés par l'inspecteur d'académie. Les lycé(e)n(e)s peuvent manifester, oui, mais sous l'accord de ses parents et en dehors des heures de cours.

Sources :

-Le Monde

-L'Express

-Education.gouv.fr

Rédacteurs : S. Aberkane, L. Achhab Kanouni, C. Boughdiri, S. Bouhadida, F. Dumont, R. Grout, C. Guccerelli, A. Guinet, R. Harlee, O. Marmier, E. Milcent-Patrie, L. Morgand, B. Paul, V. Poulard, E. Segar, P. Soules, J. Tabet-Costa

Rédacteurs en chef : R. Grout, V. Poulard

Excès policiers

146 lycéens interpellés, les mains entravées ou sur la tête, à genoux ou assis sur le sol, devant un lycée de Mantes-la-Jolie dû à des heurts et des dégradations au sein de la ville.

Ces arrestations ont eu lieu après de nouveaux incidents à proximité (du lycée Saint-Exupéry) où deux voitures ont été incendiées et où des heurts ont éclaté avec la police. Les interpellés sont soupçonnés de "participation à un attroupement armé".

Or les fonctionnaires de police sont à bout, entre les mouvements des "gilets jaunes", attentats, mobilisations des lycéens, ils ont largement été mis à contribution. Les forces de l'ordre ont été mises "à rude épreuve", elles éprouvent de plus en plus de difficultés à assumer tous les fronts. Les forces de l'ordre sont entre épuisement et colère causé par :
le manque d'équipe
les horaires supplémentaires non rémunérés
les mauvaises conditions de travail.

